

Problème de garde et de suivi scolaire

Par lulu68, le 07/02/2011 à 18:09

Bonjour,

Voilà je me tourne vers vous afin d'obtenir un quelconque conseil au sujet de la garde de mon enfant.

Mon fils vit à Cerey ds le département des Pyrénées Orientales (je vis ds le Haut-Rhin en Alsace) avec sa maman qui s'est remariée. La résidence de l'enfant est chez elle et je dispose de toutes les vacances scolaires pour ma garde et la moitiée des vacances d'été. Mon fils était donc chez moi et ma compagne pour les vacances de Noel et je l'ai ramené chez lui le 2 janvier. Depuis cette date je n'ai plus aucune nouvelle de mon fils, elle ne m'appelle pas alors que j'ai laissé des messages à plusieurs reprises. Et de plus lors de sa venue chez moi, sa maman n'a pas jugé utile de lui donner ses affaires scolaires pr des révisions (il a 7 ans et est au CE1)et pour que je vois le travail scolaire effectué depuis la rentrée du mois de septembre. Je n'ai dc pas eu son bulletin scolaire elle a pretexté l'absence maladie de la maîtresse et m'informe que ce bulletin lui sera donc remis après le 3 janvier. Or, à ce jour je n'ai toujours pas eu de copie. Je m'inquiète fortement car mon fils est suivi par un orthophoniste pr sa dyslexie et là je n'ai pas plus d'information. Maintenant elle ne veut mm plus qu'il vienne en vacances chez moi si je travaille. Est ce que cette situation est normale que puis-je faire pour que la situation change dois-je faire un signalement au JAF ? Merci de vos réponses

Par Claralea, le 07/02/2011 à 18:21

Bonsoir, il faut que vous fassiez une lettre AR au directeur de l'ecole de votre enfant, en lui envoyant copie de l'autorite parentale conjointe ainsi que copie du livret de famille et vous lui demandez de vous envoyez les bulletins scolaires de votre fils, c'est votre droit, n'attendez pas de passer par la mère qui n'est pas de bonne composition sur le sujet

Si le jugement vous donne le droit d'avoir votre fils à chaque vacances scolaires, elle doit s'y tenir. Si elle ne le fait pas aux vacances de fevrier, vous allez porter plainte pour non presentation d'enfant

Que vous travaillez pendant les vacances scolaires de votre fils est normal, vous ne pouvez pas avoir les memes que lui. Elle ne peut pas s'y opposer pour cette raison.

Par **Domil**, le **08/02/2011** à **14:09**

Je rajoute que si la direction de l'école connaissait votre adresse, ils sont dans l'obligation de vous envoyer les résultats scolaires même si vous ne les avez pas demandé.

Vu l'éloignement et l'attitude de la mère, vous pourriez avoir intérêt de saisir le jaf pour obtenir un droit de téléphoner à votre enfant au moins une fois par semaine (si la mère a Internet, voire même un contact avec vidéo) en donnant le jour et l'heure. Auparavant, LRAR à la mère pour exiger de pouvoir avoir votre enfant au téléphone au moins une fois par semaine, profitez-en pour exiger d'avoir copie des comptes-rendus de l'orthophoniste, ainsi que son nom et son adresse. rappelez aussi qu'à Noel, l'enfant n'avait pas ses affaires scolaires et que désormais vous les exigez (soyez plus précis que ça, il n'est pas possible d'avoir tout, c'est trop à transporter, demandez de quoi le faire travailler pour sa dyslexie)

Concernant la dyslexie, ça serait bien d'arranger un RDV avec l'orthophoniste (quand vous viendrez le chercher par ex), ça montrera votre implication, ça permettra qu'elle vous explique quoi faire

Par Claralea, le 08/02/2011 à 15:58

Ah! Domil est de retour! (comme vous me l'avez deja fait remarqué, je ne sais ni faire ni lire les smiley, alors "sourire")

Par Domil, le 08/02/2011 à 20:37

regarde en tournant la tète de 45° vers la gauche :-)

(tu vois les yeux, le nez, et la bouche qui rigole)

(90° vers la droite) (sens trigonometrique)

Par Claralea, le 08/02/2011 à 21:06

Ah oui! Le petit bonhomme, j'avais jamais fait attention, merci:-)

Par soeur de coeur, le 10/02/2011 à 17:40

bonjour, nous sommes un peu ds le même cas. Mon ami a un fils de 12 ans. Dans le jugement il a l'autorité partagée et l'enfant réside avec la maman. Nous attendons le prononcé du divorce depuis bientôt 2 ans. L'enfant n'a aucun suivit scolaire, avons pris contact avec le collège fin 2010 car avant aucun renseignement sur le collège fréquenté, heureusement sommes tombés sur des personnes charmantes, et avons découvert la semaine dernière toutes les heures de colle, l'irrespect envers les professeurs et même envers le principal et les

notes!!!!

Cet enfant n'est pas du tout encadré alors qu'il vit avec 4 adultes. Pour les vacances il a envie de venir chez nous mais maintenant il veut voir seul son père. Il ne fait que mentir sur ce qui se passe qd il est avec nous. La Juge croit en ses mensonge. On va finir par baisser les bras. Il a demandé 2 fois à être entendu par la Juge. Nous voulions avoir sa garde et lui offir un avenir plus serein, un suivit scolaire et surtout qu'il ne vive pas dans le mensonge. Qui pourra nous aider?

Par Domil, le 10/02/2011 à 17:43

un avocat

Par soeur de coeur, le 10/02/2011 à 17:53

Un avocat, nous en avons même 2, un chez nous et un dans le département où habitait l'enfant et sa maman. depuis 2 ans nous faisons que payer les 2 avocats, le divorce n'est tjs pas prononcé, là on attend pour savoir si les frais de trajets seront partagés ou pas. Nous habitons en Indre et Loire l'enfant avant était ds le nord du Loiret (2 aller-retour à notre charge à nos frais) maintenant ils habitent à Bobigny et c toujours nous qui payons. Nous avons apporté plein de témoignages démontrant l'éducation et les manquements de la maman mais ils doivent être transparents car la Juge n'en tient pas compte. La justice est là pour le bien des enfants mais pas dans ce cas.

Par soeur de coeur, le 10/02/2011 à 17:56

2 aller-retour c'est pour l'avoir en vacances avec nous, nous l'avons qu'une semaine sur les 2 à chaque vacances scolaires et 4 semaines aux grandes vacances seulement quand la maman veut bien nous le donner et ne pas l'envoyer ailleurs en vacances.